

Note de département

GDI | N° 2018-06

Décision du 14 février 2018

**Décision n° GDI 2018-06 du 14 février 2018
portant délégation de signature du directeur du département Gestion Des Infrastructures
[GDI] au responsable du centre de formation sécurité incendie de Sucy**

Le directeur du département GDI,

Vu le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs consentie le 02 avril 2012 (note générale n° 2012-20) au directeur du département GDI par le Président-Directeur général de la RATP ;

Décide :

Article 1^{er}

De donner délégation à M. XAVIER RODRIGUES Jean-Emmanuel, responsable du centre de formation sécurité incendie de Sucy, à l'effet de signer, en son nom, les actes suivants, pris pour les besoins de l'activité du centre :

- les certificats de compétences de citoyen de sécurité civile-PSC1.

Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation référencée « note de département n° GDI 2017-015 » en date du 27 février 2017.



Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière (www.ratp.fr).

Fait à Paris, le 14 février 2018

Olivier DUTHUIT
Le directeur du département GDI,